

Conditions d'admission

Toute personne âgée de 10 ans minimum

Prérequis : aucun

Délais d'accès à la formation : 21 jours

Lieu de la formation : au sein d'une salle de cours adaptée ou en centre de secours.

Renseignement pratiques

Durée : 7 heures

Participants : individuel ou en groupe (4 à 10 stagiaires)

Attestation : Certificat de compétences PSC

Accessibilité : Si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre responsable Sandrine ASSELIN : formation@udsp50.fr

Tarifs : 60€ (individuel), 600€ (forfait groupe)

Actualisation conseillée : Tous les 24 mois

Moyens Pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson)..

Intervenant : 1 Formateur SAPEUR-POMPIER à jour de sa formation continue.

Modalités d'évaluation : Participer à l'ensemble de la session, réaliser tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique. Mise en situation. Une grille de suivi individuelle est renseignée tout au long de la formation par le formateur.

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques..)

Inter-entreprise : Dates consultables sur notre site internet : <https://www.udsp50.fr>

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret PSC
- 1 Attestation de fin de formation
- 1 Diplôme (si validation)

Objectifs

La formation PSC a pour objectif de vous faire acquérir les compétences nécessaires pour faire face avec efficacité, à une situation de détresse vitale, dont le but est de stabiliser l'état de la victime avant l'arrivée des secours.

Programme**LAPROTECTION - L'ALERTE**

- Identifier un danger contrôlable ou non contrôlable
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente
- Assurer la transmission d'un message d'alerte au service le plus adapté
- Identifier un signal d'alerte des populations et les mesures de protection

LES MALAISES

- Observer et interroger une personne victime d'un malaise
- Mettre la victime au repos et recourir à un avis médical si nécessaire

LA PERTE DE CONNAISSANCE

- Apprécier l'état de conscience et la respiration d'une victime
- Apprécier la libération des voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire

L'ARRET CARDIAQUE

- Prendre en charge une personne de tout âge en arrêt cardiaque
- Alerter et réaliser une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) précoce
- Assurer la mise en œuvre d'une défibrillation précoce associée à la RCP

L'OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES

- Identifier l'obstruction des voies aériennes grave ou partielle
- Réaliser les techniques de désobstruction chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson

TRAUMATISMES - BRÛLURES - PLAIES - HEMORRAGIES

- Conseiller fermement à une personne présentant un traumatisme de ne pas mobiliser la partie atteinte
- Identifier la gravité et la nature d'une brûlure ou d'une plaie afin d'adopter la conduite adaptée
- Arrêter ou limiter une perte de sang en réalisant les gestes de secours adaptés

UDSP50

4 Rue Belle Croix

50000 Saint-Lô

Horaires : 08 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00.

Téléphone : 02 33 05 83 90

Mail : formation@udsp50.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 50 00843 50 auprès du préfet de région de Basse-Normandie.

N° d'agrément préfectoral n° 2020.01

Inscription en ligne

<https://www.udsp50.fr>

